

Nicolas Tinet

Daphné Vialan

La démocratie réelle du mouvement des indignés comme révélateur  
de nouvelles pratiques démocratiques, dans un contexte d'incertitudes  
environnementales

## Sommaire

### [Introduction](#)

### [Partie 1 - Le contexte : une démocratie entre épuisement et renforcement](#)

#### [1.1. Un contexte de participation](#)

#### [1.2. L'institutionnalisation de la démocratie participative](#)

##### [Encadré - Les mardis de 4D](#)

#### [1.3. Un bilan de 40 ans de participation, vers une redéfinition de la démocratie ?](#)

##### [Encadré : Débat public sur la Nouvelle Ligne Paris Normandie](#)

### [Partie 2 - La démocratie réelle : réalisations, défis et perspectives](#)

#### [2.1. La mise en oeuvre d'une démocratie réelle : réussites et difficultés](#)

##### [L'organisation générale : un processus entre individu et collectif](#)

##### [Le fonctionnement de l'assemblée générale, emblématique du fonctionnement des indignés](#)

##### [Le campement : occuper la place](#)

#### [2.2. Les principes et valeurs du mouvement : un conflit d'environnement jamais vu ?](#)

##### [Les principes et valeurs qui sous-tendent l'organisation](#)

### [Conclusion](#)

### [Bibliographie](#)

## Introduction

Les défis écologiques et sociaux sont aujourd'hui de plus en plus prégnants. Les différentes catastrophes écologiques (Fukushima, la marée noire de British Petroleum dans le Golfe du Mexique), et les conflits sociaux de plus en plus durs comme Seafrance ou Molex, font grandir l'indignation. En mai 2011 un mouvement apparaît en Espagne : les indignés. Initié par le site Internet espagnol « ¡Democracia Real Ya! », il part du principe que les citoyens espagnols sont mal représentés et que les actions des politiques sont contre-productives. Depuis le mouvement a évolué et s'est étendu à travers le monde, en particulier à Paris, à partir de mai 2011, gagnant en ampleur à partir de novembre 2011, via l'occupation du parvis de la Défense.

Au-delà de l'indignation, le mouvement s'est d'abord construit sur une revendication forte de démocratie dite réelle. Cette revendication peut paraître surprenante au regard du contexte "participationniste" actuel : concertation, consultation, information, conseils de quartiers, débats publics, ateliers participatifs... il semble que jamais auparavant on n'ait autant

fait participer les citoyens à la chose publique. Néanmoins derrière ces mots se cachent des réalités des logiques et dynamiques politiques très différentes. Nous chercherons donc dans un premier lieu à répondre à cet étonnement : —quelles sont les autres types de démocratie auxquelles la démocratie dite “réelle”, s’oppose (et en particulier la démocratie participative) ? Pourquoi, alors que nous parlons de démocratie participative depuis environ trente ans, apparaît aujourd’hui une exigence de démocratie réelle ? Cette dernière est-elle en rupture ou en continuité avec l’ensemble des dispositifs de participation développés depuis une trentaine d’années ?

Après avoir présenté le contexte de développement de cette revendication de démocratie réelle, nous chercherons ensuite à comprendre comment cette revendication s’exprime, comment s’organise le mouvement. Nous chercherons donc à comprendre et analyser quelle alternative est proposée par le mouvement des indignés, comment le mouvement cherche à mettre en place une telle démocratie, quelles en sont les avancées et les limites.

Par ailleurs, nous étudierons les principes et valeurs qui sous-tendent le mouvement et en particulier quelle place y est faite pour l’écologie. En effet, nous faisons l’hypothèse que les revendications des indignés sont l’expression d’un conflit d’environnement encore jamais vu, un conflit d’environnement à l’échelle globale. Sans rappeler ici l’ensemble de la socio-histoire du terme d’environnement on peut rapidement le définir via trois dimensions : une dimension ontologique, le fait d’être, d’exister, une dimension spatiale, le fait d’être sur un territoire, sur un sol donné, et enfin une dimension sociale, le fait d’être avec d’autres, dans une société. Ainsi défini, l’environnement serait notre manière d’être, quelque part et avec les autres. Cette question de l’environnement est également fondamentalement liée à la démocratie, comme le montre Michel Puech dans son ouvrage *Développement durable, un avenir à faire soi-même*, que « Le développement durable peut adopter une dimension collective à la base, en étant pris en charge par une communauté réelle (et non des institutions la représentant), une communauté dont les individus se prennent en charge. Le soutenable n’est possible qu’en imposant cette démocratie forte. » (2010, p. 153). Ainsi cette revendication de démocratie est éminemment liée à la soutenabilité de nos sociétés. Notre question est alors d’étudier la possible mise en application de l’injonction de Michel Puech à la mise en place de communautés réelles pour créer une démocratie forte et une société plus soutenable.

Pour répondre à ces questions, sur le plan de la méthode, nous avons à la fois participé à plusieurs réunions du mouvement (assemblées générales, groupes de travail, commissions)

au cours desquelles nous avons pu rencontré des indignés et les interroger sur leurs pratiques, croyances, jugements, et réalisé plusieurs entretiens axés plus particulièrement sur le thème de l'écologie. Nous avons par ailleurs recueilli des informations écrites issues du mouvement (sur le site <http://paris.reelledemocratie.com/> où se trouvent l'ensemble des comptes-rendus des réunions du mouvement), mais également des informations sur le mouvement par des sources extérieures (médias entre autres). Enfin nous avons cherché à donner de la perspectives à nos observations sur le terrain via des lectures diverses, en particulier sur la question de la démocratie et de son lien avec la durabilité et les territoires. Par ailleurs, pour mieux comprendre la spécificité éventuelle des dispositifs de démocratie dite réelle mis en place par les indignés, nous avons également participé à des dispositifs plus traditionnels, tels qu'une restitution d'experts lors d'un mardi de l'agence 4D à propos de concertations mises en place autour du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) en Ile de France et dans le Nord Pas de Calais autour du SDRADT (Schéma Régional d'Aménagement et du Développement du Territoire), ainsi qu'un débat public dans les règles de l'art sur une ligne nouvelle de TGV reliant Paris à la Normandie (ou l'inverse).

## **Partie 1 - Le contexte : une démocratie entre épuisement et renforcement**

Depuis une trentaine d'années, un vent nouveau souffle sur la démocratie, lui insufflant un « nouvel esprit » selon Loïc Blondiaux. Avant d'étudier les spécificités de la « démocratie réelle » telle que développée par le mouvement des indignés, il est important de la replacer dans le contexte plus général de la démocratie représentative et de la démocratie participative afin de pouvoir mener ensuite une analyse plus fine. Quel est le contexte qui a amené à cette revendication de démocratie réelle ? Est-elle une continuation d'une tendance de participation ou un phénomène différent ?

En effet, la démocratie participative, née dans les années 60-70 avec les premiers conflits environnementaux et sociaux, connaît un réel essor depuis deux décennies. Le vocable participation recouvre aujourd'hui des formes très variées : que ce soit sur le plan des dispositifs (du budget participatif au conseil de quartier, en passant par le débat public...), des acteurs impliqués (élus, nouveaux professionnels de la participation, citoyens, habitants, choisis par tirage au sort ou venus volontairement, experts anciens et nouveaux...), et enfin de leur degré

de formalisation et de portage institutionnel. Comment expliquer cet essor indéniable ? Cet essor est-il une réussite ? Quels mécanismes sont à l'oeuvre dans le développement de ce contexte « participationniste » ?

### **1.1. Un contexte de participation**

Ce développement de la démocratie participative peut d'abord s'expliquer par des facteurs structuraux de changement dans la société (on se bornera ici à l'étude de la société française). Parallèlement au passage d'un Etat centralisateur fort né après guerre à des pouvoirs locaux décentralisés et démultipliés, on assiste à une montée des incertitudes et une crise de la légitimité des pouvoirs politiques. Qui est légitime pour exprimer l'intérêt général ? Par ailleurs, il règne une incertitude généralisée sur les effets de nos actions, qui sont à la fois déterritorialisées (ce que je fais ici peut avoir des conséquences à plusieurs milliers de kilomètres et réciproquement) et dans des temporalités que nous ne contrôlons pas (ce que je fais aujourd'hui peut avoir des conséquences sur un avenir proche ou très lointain ou détruire un passé dont nous n'avons pas encore conscience), comme le montre Ulrich Beck dans *La société du risque*. De nouveaux rapports aux sciences et aux techniques s'instaurent, sous l'égide de la relativité, de l'incertitude et du risque. Les situations sont de plus en plus complexes, avec de multiples acteurs, et la crise est le coeur de tous ces changements. Il n'existe plus une seule manière de répondre aux enjeux de notre société, plus une vérité unique indiquée par une science toute puissante. Les décisions publiques cherchent de nouvelles sources de légitimité, qu'elles peuvent trouver par exemple dans la participation.

Face à ce contexte général, une des premières réponses en France a été l'autogestion. Rosanvallon affirme que la participation en France a longtemps été connotée par l'histoire gaulliste du pays et cette couleur donnée à la participation a favorisé l'essor de l'autogestion dans les années 60 et 70, plus particulièrement après mai 68. Les exemples les plus célèbres sont ceux de la coopérative de Lip ou de l'organisation des agriculteurs menacés d'expropriation dans le Larzac dans les années 70, ou encore les Ateliers publics.

Cependant, l'autogestion a disparu au cours des années 70 et 80, pour être progressivement remplacée par la participation. Rosanvallon pointe deux explications à sa disparition : d'une part, les principes généraux de l'autogestion se sont propagés dans la société (fin d'une figure autoritaire toute puissante, début de la discussion permettant une décision en commun, que

ce soit dans la famille, certaines entreprises, les écoles...), et d'autre part parce qu'elle ne s'est pas « définie plus rigoureusement, comme théorie politique renouvelée de la démocratie » (Rosanvallon, 2011, p. 339). Par ailleurs, comme le souligne Hatzfeld (citée par Neveu, 2011, p. 188), l'autogestion avait également pour objectif d'être un « outil de contestation du système politique et social ». Ainsi, sa disparition pourrait également être expliquée par une crainte d'un système établi (incarné par la démocratie représentative) de se voir remis en cause par un nouveau type de démocratie. Le système en place aurait donc cherché à institutionnaliser le mouvement, en le renommant participation, pour se trouver une légitimité nouvelle et éviter toute forme de remise en cause.

L'autogestion a ainsi été progressivement remplacée dans le paysage démocratique français par la démocratie participative. En effet, la démocratie représentative connaît une crise profonde, comme le décrit Blondiaux : « Les démocraties contemporaines se cherchent un nouvel esprit, de nouveaux fondements. Les formes classiques de la représentation politique survivent, mais leur légitimité s'amenuise et leur efficacité décline. Le pouvoir des institutions représentatives est partout rogné, leur autorité chahutée et leur capacité à imposer des solutions par le haut fortement érodée. » (2008, p. 5) Plus encore, les citoyens ne se sentent plus représentés par la démocratie représentative, qui devient une démocratie purement délégative. Cette crise intervient par ailleurs dans un contexte où les structures traditionnelles de la vie politique se trouvent ébranlées : « Cette perte de confiance affecte simultanément la plupart des acteurs amenés à jouer traditionnellement un rôle d'intermédiaire entre le peuple et ses représentants en démocratie : partis, syndicats, journalistes, experts...Une distance s'est créée que les instruments de la communication politique moderne (...) ne sont pas en mesure de combler. » (Blondiaux, 2008, p.5) La démocratie participative répond alors à un besoin de re-légitimation de la démocratie représentative.

## **1.2. L'institutionnalisation de la démocratie participative**

Cette re-légitimation passe par une institutionnalisation de la participation : comme le dit Blondiaux, « la mise en procédure croissante de la participation, sous forme de dispositifs institués plus ou moins standardisés, mais le plus souvent organisés et contrôlés par une autorité politique ou administrative, constitue en effet le fait social le plus marquant de ces quatre dernières décennies.» (2011, p. 19).

On peut distinguer deux temps dans l'institutionnalisation de la participation. Au début des années 1990, le principe de participation est affirmé par la loi (sous les formes de la consultation, l'information et la concertation), mais reste vague sur le plan de l'application concrète (mise à part la loi sur le débat public). La fin des années 90 marque le début de mesures plus contraignantes, par exemple la loi SRU de 2000 inscrit une concertation obligatoire dans le cadre de la mise en place d'un PLU (plan local d'urbanisme).

Bacqué et Syntomer, dans leur ouvrage sur la démocratie participative, pointent quatre contreparties de cette institutionnalisation. D'abord, le risque de "routinisation", « transformation de la participation en outil de gestion ordinaire des conflits », le second risque est celui de « ne servir qu'à favoriser l'acceptabilité sociale des projets, en ne laissant plus de place à l'expression des conflits, substantiels ou de valeurs » (2011, p. 29). En troisième lieu, le faible lien entre ces dispositifs institutionnalisés et les processus de décisions sont également un des défauts de cette institutionnalisation et enfin, le dernier risque est celui de la reproduction des inégalités sociales via la participation.

Ce second risque est particulièrement flagrant dans le discours de certains aménageurs ou experts présents lors de concertations. En particulier, lors d'une conférence organisée par 4D, Vincent Fouchier de l'IAU-IDF et Antoine Goxe de la région Nord Pas de Calais, ont exposé leurs vues sur la concertation, corroborant ces risques pointés par Bacqué et Syntomer (voir encadré ci-après).

***Encadré - Les mardis de 4D***

**18 octobre 2011, 17h30-19h30**

***Planification régionale, l'enjeu démocratique.***

***Regards croisés sur les pratiques : Ile de France et Nord Pas de Calais***

**Au sein de la mairie du 10ème arrondissement, le « mardi de 4 D » du 18 octobre 2011 a réuni entre 30 et 40 personnes autour de trois intervenants : Vincent Fouchier, Directeur Général Adjoint de l'IAU-IDF, Antoine Goxe, du CERDD (Centre de Ressources du Développement Durable) du Nord Pas de Calais, et Nadège Didier, architecte urbaniste, venue comme « grand témoin » assister à**

**l'évènement. La conférence a commencé par une intervention de 4D (représenté par Ana Hours), rappelant l'origine et la raison d'être de 4D. Créée à la suite du Sommet de la Terre de 92, qui le premier pointait les collectivités locales comme interlocuteurs pertinents pour une approche de développement durable, 4D se donne pour mission de faire un bilan des actions menées depuis 20 ans. Ce bilan prend la forme d'une initiative appelée « Archipels des Régions », qui dresse, région par région, un état des lieux porté par les acteurs du territoire.**

**Vincent Fouchier, Directeur Général Adjoint de l'IAU île-de-France et directeur du département Planification et Aménagement Durables, est le premier à prendre la parole. Dans une première partie, il cherche à répondre à la question de « comment faire de la participation à cette échelle ? ». Cette question en elle-même est déjà très intéressante : l'utilisation de la locution « faire de la participation » est différente de « faire participer les populations ». Ce qui pourrait n'être qu'une rapidité de langage s'avère être caractéristique de la vision de la participation exposée par Vincent Fouchier au cours de sa présentation.**

**L'exposé de Vincent Fouchier a suivi la trame chronologique de la concertation en Ile-de-France autour du SDRIF. Cette concertation était d'une ampleur remarquable : « Toutes les formes possibles de concertation ont été mises en œuvre. Avant, après, pendant, tous les supports ont été utilisés, même numérique. » Élément original, la concertation a été lancée par une fuite involontaire de la version zéro du SDRIF, qui « s'est retrouvé » sur le site des Echos, et a reçu 800 demandes de modifications en une semaine. La région a ensuite repris la main et organisé la concertation autour de version 1 puis 2 du SDRIF.**

**Sur chaque demande de modification, deux avis techniques ont été donnés (par l'IAU et la région) et un avis politique (celui de la Région). 4 millions de questionnaires ont également été envoyés (soit 1 par ménage en Ile-de-France), et 50 000 réponses ont été reçues, soit une « masse significative ». Des ateliers participatifs ont eu lieu, des débats publics, des enquêtes publiques (170 lieux d'enquête sur 3 mois, 18 commissaires enquêteurs), soit la plus grande enquête publique jamais vue (en France).**



Que signifie alors cet exposé sur la vision de la participation portée par le directeur général adjoint de l'IAU / Ile-de-France ? Si on revient à la question qu'il posait « comment faire la participation à cette échelle ? », il a répondu en des termes quantitatifs et de méthodes : à la grande échelle du territoire répond proportionnellement une grande échelle d'action de la participation (un nombre important de questionnaires et enquêtes publiques) et une grande variété de méthodes (questionnaires, internet, ateliers participatifs...). Toutefois, la difficulté de la participation à cette échelle porte plutôt sur les résultats de ces instances participatives : comment traiter les données récupérées ? Comment les intégrer au projet ? Cette question de l'apport qualitatif de la participation n'a pas été abordée.

Cette idée est corroborée par la conclusion de Vincent Fouchier : « Il y a donc bien eu une main tendue à la démocratie participative ». L'expression « tendre une main à » renvoie souvent à une situation de conflit : deux personnes sont en désaccord et l'une tend une main à l'autre dans un geste d'apaisement. Ainsi, l'expression elle-même est l'affirmation de l'existence d'un conflit. Ce qui est encore plus étonnant est à qui la dite main est tendue : à « la démocratie participative ». On aurait pu s'attendre à ce que la main soit tendue aux populations habitant et travaillant sur un territoire. Or elle est tendue à un type de démocratie. Il semblerait que le terme de démocratie participative se soit quasiment incarné dans une sorte de totem et que le sens même de l'expression se soit perdu. On « fait de la participation » pour faire de la participation, on « tend la main à la démocratie participative », au lieu de tendre la main à des êtres humains, de les impliquer dans le projet urbain, de chercher à recueillir leurs idées, savoirs habitants. « Faire de la participation » suffit, le processus en lui-même est une fin en soi.

La deuxième question qu'a posé Vincent Fouchier dans la suite de son exposé, est « comment aborde-t-on des enjeux polémiques, tels que la densité, via la participation ? » La question peut s'entendre de deux manières différentes : comment la participation permet-elle d'aborder un sujet délicat comme la densité (pour éventuellement trouver de nouvelles pistes de réflexion/solutions) ? Ou : comment gérer de la participation sur un sujet polémique comme la densité ? c'est-à-dire comment ne pas faire polémique avec la participation sur un tel sujet ?

En l'occurrence cette question et la réponse apportée par Vincent Fouchier sont l'exemple d'une vision descendante, informative et communicationnelle, d'un point de vue d'expert sur la participation.

Descendante d'abord parce que, comme il l'affirme « Il ne faut pas laisser croire que le citoyen peut tout comprendre et tout décider à toutes les échelles. Il faut faire exercice de pédagogie dès l'enfance. » La pédagogie ne porte pas sur « comment participer, exprimer son opinion en public ? » ou « comment travailler dans un groupe, un atelier ? », elle porte sur de l'information, du savoir que les habitants devraient avoir pour pouvoir participer, comprendre et décider.

Ensuite, il faut noter que le citoyen, en plus de ne pas pouvoir tout comprendre, est également manipulable « Le citoyen est manipulable. J'en veux beaucoup à la presse quand elle fait des raccourcis du genre "ce projet de transport va créer un million d'emplois." » Enfin, Vincent Fouchier se félicite de la concertation sur le SDRIF, car « Le schéma directeur est déjà à l'œuvre dans les mentalités, grâce à la concertation. » Il cite ensuite en exemple la densification, qui « n'est plus un mot sale », grâce à la concertation. La logique est donc celle de l'expert qui communique auprès des populations pour les convaincre.

En dernier lieu, Vincent Fouchier questionne la notion de démocratie en Ile-de-France : où est la démocratie en Ile-de-France et comment fonctionne-t-elle ? Quelles sont les institutions porteuses de cette démocratie ? Comment gérer les conflits entre institutions ?

Pour répondre à cette question, le processus de validation du SDRIF a été évoqué. La région a voté le SDRIF en 2009. Il aurait du ensuite être transmis au Conseil d'Etat par le gouvernement, ce que ce dernier n'a pas fait. Dans le même temps, la Société du Grand Paris a été créée par le gouvernement. Après coup, deux nouvelles enquêtes publiques ont alors été lancées, une sur le projet de transport de la région et une sur un projet de transport porté par l'Etat. Parallèlement, « un satellite est tombé sur la planète de la planification parisienne » : la consultation des 10 architectes lancée par Nicolas Sarkozy.

Enfin, dernier élément qui questionne la démocratie de la planification régionale de Paris, les élections régionales ont vu s'affronter deux équipes qui portaient deux projets de transport différents, et ont vu le projet porté initialement par la région l'emporter. Le projet de transport était donc de nouveau validé démocratiquement,

mais au final, un projet issu d'un compromis politique reprenant les deux projets concurrents a été adopté. Un nouveau projet de SDRIF est donc en cours, pour intégrer ce nouveau réseau de transport, ce SDRIF sera de nouveau accompagné d'enquêtes publiques. Vincent Fouchier pose alors la question de la perception du citoyen : qui est légitime sur l'intérêt général ?

A la suite de l'intervention de Vincent Fouchier, Antoine Goxe prend la parole (non pas pour débattre mais) pour décrire son expérience, celle du Nord-Pas-de-Calais. La question principale qui se pose à ce territoire est celle des tensions sur la maîtrise foncière. Le contexte du territoire est double, d'abord, une hausse de l'étalement urbain entraîné par l'attrait pour la maison individuelle, deuxièmement, un territoire où se trouvent peu d'espaces naturels hors agriculture. Toute la présentation d'Antoine Goxe porte donc sur la question suivante : comment maîtriser l'urbanisme et la préservation des espaces naturels ?

Le cadre de la concertation autour de ces questionnements est la réalisation du Schéma Régional d'Aménagement et du Développement du Territoire (SRADT) Dans la première phase d'élaboration du document, Antoine Goxe parle de la « volonté d'associer les associations et le public ». Ce qui pose problème dans la description du processus d'Antoine Goxe, c'est qu'il parle de cette volonté d'associer les associations et le public alors que le l'objectif même de cette concertation est déjà donné : « réduire l'étalement urbain ». Nous ne sommes donc plus dans une logique de création d'un projet commun où les intérêts de chacun seront pris en compte mais plutôt dans une logique de convaincre un public (et notamment de nombreux agriculteurs) d'aller dans une direction. Quand on sait qu'aujourd'hui la remise en cause de la lutte contre l'étalement urbain existe avec justement une meilleure prise en compte de ces territoires, on peut se permettre d'avoir une vision quelque peu critique du discours d'Antoine Goxe. On est ici dans un processus différent de Vincent Fouchier qui semblait plus se situer dans une description performative de son mode de concertation. Antoine Goxe semble plus faire de la sensibilisation d'un sujet sur lequel il est déjà convaincu.

De plus, Antoine Goxe dit quelque chose de tout à fait intéressant par la suite. Selon lui, il s'agit d'une « question très complexe car elle va à l'encontre des envies des citoyens ». On se situe donc ici dans un rapport de force entre

**l'aménageur et les citoyens. L'aménageur se devant de convaincre du bien fondé de sa stratégie face à des citoyens soucieux de préserver leur cadre de vie. Si l'on sait que le citoyen n'est pas d'accord, plutôt que d'essayer de le convaincre, ne serait-il pas plus intéressant d'essayer de prendre en compte ses arguments ? Cela semblerait plus proche de l'esprit d'une vraie concertation. Une fois de plus, on est dans un discours descendant, l'aménageur dicte ses principes, au citoyen de suivre. On note une confusion dans le terme participation compris par l'aménageur comme un moyen de faire passer ses idées, d'éduquer, de communiquer là où le citoyen serait en droit d'attendre une réelle place dans le processus stratégique et décisionnel.**

### **1.3. Un bilan de 40 ans de participation, vers une redéfinition de la démocratie ?**

On peut aujourd'hui tirer un bilan de ces quelques décennies de participation, traversées par le processus d'institutionnalisation que nous venons de décrire. Le résultat est mitigé, celle-ci n'a eu que des impacts mineurs sur les projets et plus globalement sur les rapports de pouvoir et la redistribution des ressources (Bacqué, Sintomer, 2011).

Pour dépasser ce bilan en demi-teinte et redonner à la démocratie participative un nouvel élan, plusieurs défis sont aujourd'hui à surmonter, comme le soulignent Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer :

- D'abord, la participation ne se décrète pas, surtout quand elle est « descendante ». Certains acteurs sont ainsi systématiquement absents (les groupes dominés, pauvres, étrangers, jeunes, précaires...).
- Ensuite, la question de l'échelle pose problème : en France, la participation reste souvent cantonnée au local, à la gestion de proximité. Souvent, au lieu d'être un tremplin vers d'autres échelles, le local devient un piège suscitant l'esprit de clocher ou le découragement.
- Enfin, le rapport entre mouvements sociaux et dispositifs participatifs institutionnalisés pose problème. «Les risques d'instrumentalisation ou de cooptation des individus et des associations sont en effet non négligeables, de même que l'écueil que constitue potentiellement la marginalisation de la société civile au projet exclusif des "citoyens

ordinaires” vierges de tout engagement.» (Bacqué, Syntomer, 2011, p. 16)

Pour illustrer ce bilan on se référera à un débat public organisé à l'automne et hiver 2011 sur une ligne nouvelle de TGV reliant Paris et la Normandie. Cet exemple reprend en l'illustrant l'ensemble de ce que nous avons pu dire précédemment.

***Encadré : Débat public sur la Nouvelle Ligne Paris Normandie***

**Jeudi 24 Novembre - 18h à 21h - La Défense**

**Le débat public est un cadre défini par la loi dans le cas de projets d'intérêt national dont l'investissement est supérieur à 300 millions d'euros. Dans le cadre de la construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer reliant Paris à la Normandie, Réseaux Ferrés de France (RFF) a donc saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en Avril 2011 afin d'organiser un débat public sur ce projet. Pour rappel historique, la Commission Nationale du Débat Public a été créée en 1995 dans le cadre de la loi relative à la protection de l'environnement. Elle devient en 2002 une autorité administrative indépendante par la loi relative à la démocratie de proximité. Cette commission veille à la participation du public dans l'élaboration de grands projets ayant des enjeux environnementaux forts.**

**Le débat public sur la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) comprend deux phases : une première de 16 réunions locales ayant pour but de d'informer au niveau local des conséquences du projet mis en débat, et une deuxième phase de réunions thématiques. « Ces réunions doivent permettre un débat entre le public et des experts et acteurs du territoire autour des questions clés » (Site national du débat public). Ce dispositif s'étale sur quatre mois entre octobre 2011 et janvier 2012.**

**La réunion à laquelle nous avons assisté s'inscrit dans la première phase du débat, elle a lieu à la Défense dans une salle de cinéma du multiplex. La présence fluctue au cours du temps mais on peut estimer qu'il y avait environ 150 personnes présentes au plus fort de la soirée. Un dispositif technique important a été mis en place avec la projection de documents sur écran géant, spots lumineux**

vers la salle, et plusieurs hôtesses circulant pour faire passer les micros. A l'entrée de la salle, une feuille est remise aux participants, leur proposant de poser une question sur papier et sur laquelle les intervenants s'engagent à répondre par mail ou par courrier. De très nombreux documents sont disponibles à l'entrée de la salle détaillant le projet et le processus de débat public.

La soirée commence par une présentation magistrale de RFF du projet mis en débat public. Il s'agit de la construction d'une Ligne Grande Vitesse entre Paris et la Normandie. La présentation générale du projet aborde les grands enjeux auxquels la nouvelle ligne est censée répondre (saturation du réseau, ponctualité, vitesse) et ses grands objectifs : « l'amélioration des déplacements quotidiens et contribuer au développement du territoire ». RFF présente ensuite les 3 scénarii élaborés par leurs services. Pendant cette présentation générale de plus d'une heure, les deux intervenants de RFF ont parlé principalement des enjeux économiques et techniques. Les enjeux environnementaux sont abordés également dans cette logique technique (traversée de la Seine, enjeux urbains : pollution sonore notamment, enjeux agricoles, frêt) mais de façon très succincte : « Il faudra en tenir compte ». La question environnementale est ainsi reléguée derrière des considérations techniques et économiques du projet.

Durant la présentation, on comprend que le projet en lui-même est peu discutable et ne sera pas mis en débat. La participation se limite à un choix à faire autour de scénarii construits en amont par les services de RFF. A aucun moment, ce projet ne s'inscrit dans une logique de co-construction entre RFF et les parties prenantes. Les intervenants vont même parfois plus loin, en effet, ceux-ci disent clairement ce qui fait l'objet de débat. Sous entendu, le reste n'en ferait pas partie. Les termes du débat, ce qui est discutable, ce qui ne l'est pas, sont donc imposés, et le dispositif met en avant les experts et des savoirs particulièrement techniques, poussant le débat (potentiel) sur un champ technique peu maîtrisé par la majorité des participants au débat.

Le dispositif spatial concret du débat public est également symptomatique de cette situation. La salle de cinéma est organisée en amphithéâtre, des projecteurs installés ad hoc pour éclairer la salle l'éblouissent, et sur le devant de la scène,

deux tables sont installées, couvertes de nappes et multiples papiers (signes d'expertise et de solennité). La première table comprend les trois représentants de la CNDP, et la seconde les représentants de RFF. Enfin, une tribune en plastique est installée au centre de la salle pour les orateurs (de la tribune, pas les orateurs présents dans la salle). La situation est donc parfaitement asymétrique spatialement, et se rapproche d'une situation d'éducation à l'école entre un maître respecté, assis sur une grande table, et des écoliers massés sur des sièges inconfortables sans possibilité d'écrire et éblouis par (le savoir technique présenté) et les projecteurs censés éclairer l'auditoire.

Après cette présentation par RFF, une représentante de la société du Grand Paris fait une intervention rapide en montrant en quoi ce projet s'inscrit dans la politique du Grand Paris. Elle parle d'un « débat utile et hors du commun ». On est dans une logique performative de la concertation, comme si les moyens mis dans l'organisation étaient le critère d'évaluation le plus important de ce processus.

Cette présentation inscrit le projet principalement dans la thématique de développement économique des territoires. La question de l'environnement est uniquement vue sous l'angle d'une contrainte physique à lever. Celle-ci passe clairement au second plan. Pour RFF et les autres partenaires du projet, celui-ci s'inscrit bien dans une politique de développement durable car cette ligne serait une opportunité de développer le fret ferroviaire, un axe fort du Grenelle de l'environnement....

Après cette présentation générale du projet, qui aura duré 1h15, s'ouvre le débat. Celui-ci est organisé en deux parties. La première est une phase de questions/réponses. Les questions ne doivent pas dépasser une minute, ce à quoi veille le président de la commission d'une manière assez autoritaire. Celui-ci coupe la parole si la question n'a pas commencé à être posée après 40 secondes.

Les différentes questions posées peuvent être regroupées en plusieurs thèmes :

- Le financement et l'échéancier du projet (coût, payeurs, quand)
- Les conséquences sur l'espace public localement (gare de la Folie à

Nanterre et de la Défense principalement)

- Questions techniques (superposition des réseaux, chantiers)
- Questions des usagers (amélioration du service, utilité des différents scénarii)

Les questions posées portent principalement sur les conséquences du projet à Paris, Nanterre et la Défense. La Normandie n'est que rarement évoquée sauf par la maire adjointe du Havre qui s'enthousiasme d'un tel projet : « Il permettrait de sortir du travail à 19h et d'aller manger face à la mer au Havre »...

Les acteurs qui prennent la parole sont par ailleurs quasiment uniquement des personnes qui parlent au nom d'une association, d'un parti politique ou d'une autre instance. Entre autres, une adjointe au maire du Havre a pris la parole, le maire d'une commune de banlieue parisienne, une représentante de l'association AUDE (association des usagers de la défense, regroupant toutes les grandes entreprises présentes sur le site), de l'association des usagers des transports en commun, ou encore le représentant CGT des cheminots. Aucun quidam n'a pris la parole, chacun a parlé au nom d'une association, en tant qu'élus, ou encore représentant de syndicat ou autre. Il est surprenant d'observer que plusieurs personnes, parmi lesquels beaucoup d'élus, posent leur question puis quittent le débat. On peut se demander si ces élus ne sont pas en représentation politique, s'il ne viennent pas uniquement pour montrer à leurs administrés qu'ils sont là et qu'ils participent aux débats alors que ce n'est pas vraiment le cas. C'est ainsi un exemple flagrant de re-légitimation de la démocratie représentative via la démocratie participative.

Le fait de ne voir quasiment que des représentants pose la question de l'utilité d'une telle concertation car le processus est celui de la démocratie représentative avec une personne élue qui va représenter les autres citoyens. Il serait en revanche intéressant de savoir pourquoi très peu d'habitants (non représentants) se rendent à ces débats publics. Une campagne de communication plutôt importante a pourtant été mise en place avec sites internet, annonces dans les quotidiens et campagnes d'affichage dans les transports en commun.

A noter que sur une trentaine de prises de parole, seules deux femmes se sont



exprimées, alors que l'auditoire était globalement mixte.

A la suite de ces questions (une heure), les quarante-cinq dernières minutes sont consacrées cette fois-ci à des interventions. Celles-ci ne doivent pas excéder trois minutes et doivent être argumentées. C'est lors de ces interventions que la question de l'utilité du projet et sa dimension environnementale vont être évoquées. Le maire adjoint de Courbevoie parle ainsi de la création d'un « appel d'air » pour les territoires concernés, ce qui va encourager les gens à venir travailler à Paris. Cela contribuera à la congestion et à la saturation de Paris. RFF est complètement en rupture avec ce discours, il se situe dans un rapport concurrentiel qui permettrait de « rendre le train compétitif » par rapport à la voiture pour des populations qui travaillent à Paris et qui habitent dans les territoires concernés. RFF est dans une logique d'augmentation de la mobilité, il est important de réduire les temps de trajet, il s'agit d' « augmenter les mondes possibles accessibles ».

Une autre intervention est également intéressante et s'inscrit plutôt dans une remise en cause du projet. C'est un représentant CGT des cheminots qui l'exprime. Il parle de solutions alternatives possibles en partant de l'existant. Selon lui, on peut développer les infrastructures existantes mais surtout améliorer la maintenance des trains et des voies. De vrais moyens existent sans dépenser des milliards. Il s'exprime également contre une idée de Partenariat Public/Privé en comparant avec l'Angleterre où l'ouverture au secteur privé a entraîné une hausse des prix et une baisse de l'efficacité.

La façon dont est organisé le dispositif avec 1 minute par question et 3 minutes par intervention ne permet pas de faire un « débat » au sens littéral du terme. En effet, à aucun moment, la discussion entre deux personnes de la salle, différentes des deux représentants RFF, situés devant l'Assemblée, n'est possible. Il s'agit plus de mettre en place une tribune, de permettre à ces représentants de donner leur avis. Finalement, l'information est encore au coeur de ce dispositif plus que la participation.

Pour finir, nous nous sommes interrogés sur la question d'une concertation à cette échelle. Le débat public ne s'inscrit pas dans un périmètre institutionnel

**local dans le sens où ce n'est ni la région, ni le département qui l'organisent. C'est la commune qui est l'échelon institutionnel le plus représenté lors de la réunion à laquelle nous avons assisté.**

**A propos de l'organisation du débat, notons que la première réunion traite du sujet à l'échelle du projet, en l'occurrence ici un territoire qui va de Paris jusqu'en Normandie. Dans cette réunion est présenté le projet de manière assez générale. On insiste sur les grands enjeux, les causes et les conséquences de la mise en place d'un tel projet. Ensuite se met en place la première phase, celle des réunions locales. Comme le présente le site Internet du débat public, "Il s'agit de réunions générales permettant à chacun de s'informer sur le projet, notamment quant à ses implications locales.". Ces réunions sont organisées dans plusieurs communes impactées par la réalisation de la ligne de train. Dans ces réunions, après une brève présentation générale du projet, ce sont principalement les enjeux locaux qui sont présentés. Dans le cas de notre réunion, nous avons eu parfois l'impression de voir RFF "vendre" son projet comme un bénéfice évident pour les communes qui auront "la chance" de bénéficier de l'implantation de nouvelles infrastructures de transport. La plupart des personnes qui sont intervenues dans le débat étaient d'ailleurs intéressées par des questions très locales, sur des enjeux précis pour leur commune. On le voit ici très clairement, l'esprit de clocher est un risque qui guette les processus de participation.**

Ainsi, la démocratie participative s'essouffle aujourd'hui et plusieurs voix s'élèvent pour une redéfinition de la démocratie. Rosanvallon affirme que la démocratie participative doit aujourd'hui faire face au même défi que l'autogestion à la fin des années 80 : « Elle a triomphé dans sa forme faible et elle s'épuise dans sa définition plus exigeante. » (2011, p. 339)

Rosanvallon distingue ainsi deux définitions de la démocratie participative :

- une définition faible, c'est une démocratie participative essentiellement institutionnelle, incarnée par exemple dans les conseils de quartiers. Il y a en moyenne 1 à 2% de citoyens qui y participent (Rosanvallon, 2011, p. 340). Cela crée un groupe de participants, aussi fermé que les groupes des représentants et est aujourd'hui en échec pour les raisons que nous avons listées ci-avant.

- une définition forte, c'est la démocratie interactive, qu'il définit en s'appuyant sur Durkheim, qui affirme que la démocratie n'est pas qu'une manière d'organiser les pouvoirs mais aussi un principe de communion, entre l'Etat et la société. Comment alors faire vivre cette interaction ?

En allant au-delà même de la démocratie participative, on peut également re-questionner le concept même de démocratie. Pour Rosanvallon, il existe deux définitions de la démocratie, une définition faible, qui comprend le régime politique démocratique, ses formes institutionnelles, et une définition forte, qui renvoie à une forme sociale. C'est l'analyse qu'il développe dans son ouvrage *La société des égaux*, dans laquelle il affirme que la démocratie répond à une volonté d'une société sans domination sociale et politique.

Pour conclure, on peut citer Rosanvallon, quand il affirme « On voit très bien aujourd'hui que la vitalité de la protestation et de l'expression sociale est beaucoup plus forte qu'autrefois. Cependant, elle ne trouve pas ses instruments de construction dans le temps ; elle ne trouve pas ses instruments d'intégration dans une stratégie. » (2011, p. 343), faisant par là même une transition vers le sujet de la démocratie réelle prônée par le mouvement des indignés. Qu'en est-il alors de la démocratie réelle ? Cherche-t-elle et réussit-elle à répondre à ces objectifs ?

Le mouvement des indignés s'appuie sur un texte fondateur, censé ouvrir chaque assemblée :

*«Nous sommes indignés ou révoltés par des choses diverses, mais qui ont toutes un point commun : elles proviennent du fait que nous ne vivons pas dans une réelle démocratie ; le pouvoir du peuple est confisqué par une oligarchie politique, économique et financière qui prend les grandes décisions en notre nom, alors que c'est l'ensemble du peuple qui devrait les prendre.*

*C'est pourquoi notre mouvement s'appelle « Démocratie réelle maintenant » : nous voulons montrer qu'il est possible de décider ensemble de façon réellement démocratique, c'est-à-dire en écoutant et en respectant le point de vue de chacun, et en garantissant que tous participent à titre égal aux décisions prises.»* Proposition de texte d'ouverture de chaque assemblée, disponible sur la page «organisation des assemblées générales» sur le site <http://paris.reelledemocratie.com>.

Ce court texte, montre qu'une démocratie au sens fort du terme est revendiquée par le mouvement et se rapproche plus d'une forme sociale que d'un ensemble institutionnel. C'est donc parfaitement dans la lignée du renforcement de la démocratie prôné par Rosanvallon que

s'inscrit le mouvement. Les indignés cherchent à prouver qu'il est possible de mettre en oeuvre une telle démocratie "forte" ou "réelle". Il nous faut maintenant étudier dans un second temps quels outils et dispositifs il utilise pour le mettre en oeuvre, ainsi que les valeurs et principes qui le sous-tendent.

## **Partie 2 - La démocratie réelle : réalisations, défis et perspectives**

Le mouvement de la démocratie réelle à Paris, porté par le mouvement des indignés, s'est créé sur un constat de manque de démocratie et a pour objectif d'expérimenter une forme démocratique nouvelle, qui pourrait à terme remplacer la démocratie actuelle, selon plusieurs personnes du mouvement. Comment cette revendication s'exprime-t-elle ? Comment s'organise le mouvement ? Comment mettre en place une telle démocratie dite réelle ? Quels sont les écueils rencontrés ? Par ailleurs, nous chercherons dans un second temps à comprendre quelle est la place du développement durable et de l'écologie dans le mouvement, pour étudier en quoi le mouvement des indignés est potentiellement ou réellement un conflit d'environnement, et potentiellement un signal d'un nouveau type de développement durable non institutionnel. Parallèlement, tout au long de notre analyse, nous chercherons à mettre en lumière les limites et les défis auxquels le mouvement doit faire face aujourd'hui et dans le futur.

### **2.1. La mise en oeuvre d'une démocratie réelle : réussites et difficultés**

#### **L'organisation générale : un processus entre individu et collectif**

*"On est une instance démocratique, pas une organisation militante." (Délia, indignée)*

L'organisation générale du mouvement est basée d'une part sur l'individu, et d'autre part sur un fonctionnement démocratique en groupe, incarné par l'assemblée générale et la recherche du consensus via l'intelligence collective.

La démocratie réelle met l'individu au fondement du système : ce sont ses indignations, revendications et désirs qui sont les moteurs du mouvement. Exprimés, ces éléments permettent de poser un problème, qu'il faut ensuite analyser et comprendre.

Par ailleurs, cette place de l'individu est corroborée par un fort principe d'égalité: le principe d'horizontalité est le principe de base organisationnel des indignés, c'est-à-dire que les indignés

sont contre toute forme de représentativité. Chacun parle en son nom propre et ne représente que lui-même. Il n'y a pas de chef ou de leader désigné. Selon eux, lorsqu'une personne ou un petit groupe décide (démocratie représentative), il y a forcément à un moment donné un conflit d'intérêt entre le particulier et le général. Pour Wani, indigné très actif, "Quand on poursuit un objectif particulier, on ne se bat pas pour celui des autres". L'autre aspect très intéressant de ce principe d'horizontalité est que chaque personne a la même liberté pour prendre la parole. Il n'y a ainsi aucune censure sur les problématiques soulevées. Chacun peut participer à un groupe de travail, une commission, une assemblée, et prendre la parole. C'est l'ensemble des personnes présentes qui décideront si ce qui est exposé ou proposé est pertinent. Cette absence de leader est souvent critiquée par des personnes hors du mouvement comme allant à l'encontre du fonctionnement naturel des groupes humains, dans lesquels des leaders se mettent en avant et les individus cherchent à gagner du pouvoir. Il se trouve que l'expérience de quelques mois de ce fonctionnement n'a pas fait émerger de leader, ce principe étant considéré comme fondamental par les indignés, une régulation sociale du groupe s'est mise en place, mettant à l'écart les personnes affichant une velléité de pouvoir personnel. Reste à savoir si cet équilibre perdurera.

Le mouvement mise ensuite sur l'intelligence collective, la créativité de chacun, au sein de deux types d'instances : les groupes de travail, qui réunissent entre 5 et 30 personnes et les assemblées populaires, pour des rassemblements plus nombreux. Au sein de ces groupes, on cherche à analyser/comprendre un problème pour imaginer des solutions. Les solutions trouvées sont ensuite proposées à l'Assemblée Générale qui les soumet au vote.

Parallèlement, le système comprend également des "fonctions supports" organisationnelles, appelées commissions (qui seraient amenées à devenir des services techniques fonctionnalisés si le système devait se "constitutionnaliser" et remplacer le système actuel). Ces commissions sont aujourd'hui en charge des questions juridiques (en particulier pour faire face aux litiges légaux auxquels sont confrontés des indignés), des outils d'informations, de communication et d'accueil des nouveaux au sein du mouvement, une commission est également en charge de la logistique, une des actions, une regroupe les artistes, et enfin une commission gère les relations entre les indignés parisiens et les autres mouvements (indignés internationaux, associations...), c'est la commission réseaux. Les commissions exposent leur travaux au sein de l'assemblée générale et soumettent au vote différentes propositions.

Le schéma ci-après reprend cette organisation.

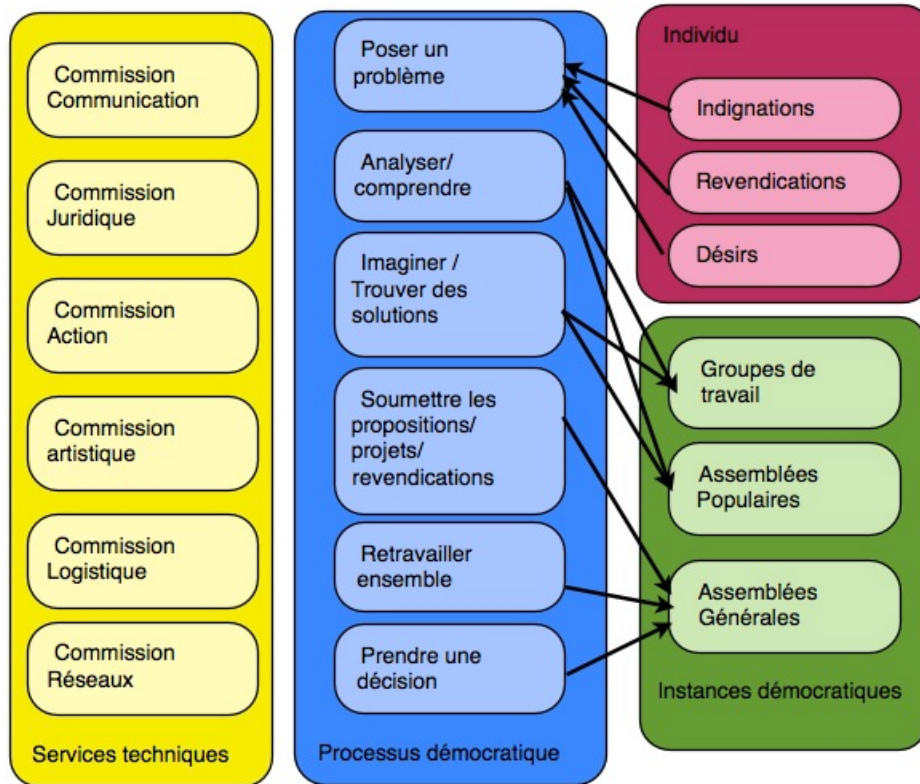


Schéma sur le fonctionnement du mouvement Démocratie Réelle Paris

Ce fonctionnement met au coeur de la démocratie les moyens plus que la finalité. En effet, c'est ce processus qui définit et devrait garantir la démocratie. Cependant, on peut se demander si cet accent mis sur les moyens n'empêche pas de parler des finalités de cette démocratie (les principes et valeurs portés). De plus, ce fonctionnement est totalement parallèle au fonctionnement actuel des institutions et se pose la question de comment l'intégrer au système déjà en place. Cette question est le plus souvent réglée par les indignés en imaginant qu'un jour ce système démocratique fonctionnera de manière parallèle au système actuel. Il concernera alors une grande majorité de la population française, et à l'occasion d'une élection, un membre des indignés se fera élire Président de la République. Celui-ci mettra à bas les institutions actuelles pour les remplacer par les institutions de la démocratie réelle qui auront déjà prouvé leur capacité à fonctionner. Si cette hypothèse peut paraître intéressante, beaucoup considèrent que sa probabilité d'occurrence est très faible, d'autant plus que le mouvement a des difficultés à attirer, faire venir de nouveaux individus. La question se pose alors de l'épuisement des bonnes volontés des différents individus impliqués, face à une tâche qui semble colossale, ainsi que de la viabilité d'un système qui se veut entièrement parallèle au système actuel, sans jamais essayer de s'en rapprocher d'une manière ou d'une autre pour le

transformer.

## **Le fonctionnement de l'assemblée générale, emblématique du fonctionnement des indignés**

L'assemblée générale est le moment et l'espace de dialogue et de décision. Le fonctionnement de l'assemblée est emblématique du fonctionnement du mouvement des indignés, et est relativement similaire au fonctionnement des autres instances (commissions, groupes de travail et assemblées populaires), c'est pourquoi nous prendrons le temps de le décrire.

L'assemblée générale commence par une définition de l'assemblée générale, rappelée à tous. Elle est définie comme un organe participatif de transmission d'informations, de réflexion collective et de prise de décision, fondé sur le consensus. L'assemblée cherche à générer l'intelligence collective, via l'écoute active (définition tirée de [http://wiki.lesindignes.org/index.php/Mode\\_de\\_fonctionnement](http://wiki.lesindignes.org/index.php/Mode_de_fonctionnement) et de l'expérience sur le terrain). Elle cherche à faciliter la discussion et à ce que les indignés apprennent à se connaître les uns les autres, de façon à établir un socle commun et encourager les compromis via à reconnaissance des différences mutuelles.

Le consensus est ainsi au coeur du fonctionnement de l'assemblée. Cette idée de consensus est directement opposée, dans les discours des indignés, au vote. En effet, en démocratie réelle, il n'y a pas de minorité, la contradiction est acceptée, car elle permet d'améliorer le système. on trouve une définition du consensus sur le wiki des indignés : « Le consensus est un accord dans lequel toutes les personnes se voient représentées puisque il s'agit de reformuler les propositions jusqu'à ce quelles soient approuvées par tous, en essayant d'inclure l'intelligence collective dans la prise de décisions. »

L'objectif de la pensée collective est de construire quelque chose de nouveau à partir d'idées différentes. On peut rapprocher cette idée de ce qu'écrit John Elster, qui travaillait sur les choix rationnels et la démocratie : « En grande partie sous l'influence de Jürgen Habermas, l'idée que la démocratie tourne autour de la transformation plutôt que de la simple agrégation des préférences est devenue l'une des positions majeures en théorie de la démocratie» (cité par Bouvier, p. 9).

Le mouvement a mis en place un processus par étapes pour atteindre le consensus indirect (c'est-à-dire si le consensus n'est pas atteint directement après la présentation de la proposition). Les étapes sont les suivantes :

- présentation de la proposition, le modérateur demande si quelqu'un s'y oppose, et si c'est le cas,
- ouverture d'un tour de parole sur la proposition (avec un maximum de 3 prises de parole pour et 3 prises de parole contre),
- le modérateur redemande si quelqu'un s'y oppose, et si le consensus n'est pas trouvé,
- on laisse trois à cinq minutes à l'assemblée pour des discussions en petits groupes sur le sujet,
- ouverture d'un «tour de propositions de consensus».

Si, à l'issue de ces différentes étapes, le consensus n'est pas trouvé, la proposition est renvoyée en groupe de travail ou assemblée populaire.

Cette recherche du consensus a plusieurs points positifs. En particulier celui d'orienter la discussion sur un terrain pragmatique plus qu'idéologique : "Le consensus empêche de se situer sur le terrain des positions, des opinions, pour nous entraîner dans celui des projets : comme nos assemblées, publiques, sont ouvertes à tous, sans exclusion idéologique, religieuse, sociale, etc., il est quasiment impossible de trouver une unanimité si l'on s'en tient à des positions politiques sur tel ou tel sujet (pour ou contre telle idée générale) ; par contre, face à un problème donné, des gens d'opinions différentes peuvent tout à fait construire ensemble un projet de solution où chacun se retrouve, ou même plusieurs projets complémentaires ou alternatifs." (<http://blogs.mediapart.fr/blog/jbdevathaire/241111/c-est-le-temps-de-la-multitude>)

Cependant, il est à noter que le risque est présent de prendre des décisions plus par consentement (personne n'exprime un désaccord) que par consensus, adhésion collective. De plus, ce dispositif, en entraînant la discussion sur le terrain des projets plus que des opinions, pourrait également être une entrave à la discussion sur les finalités du projet, sur ses principes et valeurs.

Ces idées générales sur les objectifs de l'assemblée s'incarnent ensuite dans une organisation, tant spatiale qu'humaine. Chaque assemblée commence par la mise en ordre de l'espace : est choisi l'endroit et la manière de s'installer. La majorité des assemblées a lieu dans des espaces publics en extérieur (devant l'opéra de la Bastille, sur la place René Cassin aux Halles, sur place Beaubourg devant l'arche de la Défense...). Ce choix de faire l'assemblée à l'extérieur



(de la même manière pour les groupes de travail et les commissions qui se réunissent en extérieur) est à la fois une manière d'occuper l'espace public (voir la partie suivante) mais aussi un signe d'ouverture : chaque promeneur peut se joindre à l'assemblée générale. Un des principes de base de l'Assemblée Générale est en effet l'ouverture à tous et à toutes. Pour faciliter le travail en groupe, l'organisation spatiale est le plus souvent celle d'un cercle assis, avec une tribune centrale. Si cet extérieur est symboliquement fort et pertinent, les conditions climatiques parisiennes peuvent parfois devenir un obstacle et il n'a pas encore été trouvé de solution pertinente à cette question (les groupes de travail vont parfois dans des cafés, l'assemblée a parfois lieu dans un endroit couvert de Jussieu).

La tribune centrale, qui peut être délimitée par un bandeau de scotch au centre ou par un cercle à la craie, est l'espace de la prise de parole. Il comprend le modérateur, dont le rôle principal est de fluidifier l'assemblée. Le modérateur accueille les personnes présentes à l'assemblée, informe du fonctionnement et des objectifs de celle-ci, propose un ordre du jour, présente les équipes de dynamisation et leurs fonctions, modère sans prendre parti les différents points de vue, résume brièvement les différentes interventions et répète les consensus auxquels est arrivée l'assemblée. Il n'est pas rare que le modérateur change pendant l'assemblée, toujours dans une logique de non personnalisation du mouvement. La tribune comprend également une «équipe de dynamisation» qui comprend des facilitateurs, c'est-à-dire des personnes qui notent les tours de parole (liste des personnes qui souhaitent s'exprimer). Des personnes présentes à la tribune se proposent d'assumer cette fonction en début d'assemblée et peuvent être remplacées par n'importe qui. L'espace de la tribune est relativement sacralisé (au cours des assemblées, on entend plusieurs fois l'injonction à respecter la tribune quand celle-ci se trouve envahie par de trop nombreuses personnes gênant sa lisibilité). En effet, cet espace n'est pas toujours respecté, de même que l'organisation en cercle assis est souvent contrecarrée par d'irréductibles hommes (et femmes) debouts... Toutefois, ce dispositif spatial est une incarnation des principes d'horizontalité prônés par le mouvement.



Figures 2 et 3 - Une assemblée générale à la Défense, en novembre 2011. On voit le cercle de la tribune et la modératrice debout au centre. Source : Twitter Belkacemi, Flickr Teegan

Pour communiquer, en dehors du tour de parole, la communication non verbale est favorisée, ainsi, des gestes simples sont utilisés pour désigner l'accord, le désaccord fondamental, ou encore pour signaler à la personne qui parle qu'on ne l'entend pas ou bien qu'elle se répète. Ce type de communication, aussi efficace soit-il, n'empêche cependant pas des petits groupes de paroles de se former et de perturber l'assemblée et l'écoute nécessaire à la décision en commun. Les dispositifs mis en place par les indignés ont donc parfois des difficultés à être respectés par tous.

Enfin, pour faciliter la prise de parole de tous, et l'inclusion de chacun, on demande plusieurs fois à l'assemblée (puisque le nombre et la composition des participants varie) si quelqu'un a besoin d'un interprète pour comprendre ce qui est dit et il est possible pour quelqu'un qui se sent mal à l'aise à parler en public, de transmettre sa parole à quelqu'un d'autre. Le dispositif est donc particulièrement inclusant.

Enfin, un compte-rendu est réalisé à l'issue de chaque assemblée. L'ensemble de ces comptes-rendus est ensuite rendu public sur le site internet du mouvement.

Ce fonctionnement de l'assemblée, par rapport au fonctionnement du débat public auquel nous avons assisté par exemple, nous semble particulièrement intéressant. Cette manière de faire est une avancée dans l'organisation de débats démocratiques. De nombreuses idées seraient à intégrer dans les dispositifs actuels de démocratie participative (organisation spatiale, aide pour que chacun puisse s'exprimer via traducteur ou porteur de parole), choix commun de l'ordre du jour, utilisation de l'intelligence collective pour bâtir un projet ou une réflexion en commun.

Cependant, pour avoir assisté à plusieurs assemblées, plusieurs problèmes se posent. En premier lieu, nous l'avons vu, le consensus est très difficile à atteindre. Cela rend souvent les discussions très longues : une assemblée générale dure en moyenne entre 3 et 5 heures. Cette durée, si elle est requise pour permettre à tous de s'exprimer, est source d'épuisement. Plusieurs indignés très impliqués nous ont d'ailleurs confiés ne plus se rendre aux AG. De plus, ce sont souvent les mêmes personnes qui prennent la parole, habituées au fonctionnement de l'assemblée, même si de nouvelles têtes y apparaissent chaque semaine. Paradoxalement, cela peut parfois entrer en opposition avec le principe de non représentativité du mouvement même si cela est involontaire. C'est comme si certains mécanismes de notre héritage démocratique se reproduisaient de façon insidieuse. Enfin, des indignés ont évoqué devant nous la présence de ceux qu'ils appellent "les parasites". Sont désignés ainsi ceux qui sont indésirables sur le lieu du campement où lors des AG. Parmi ceux-ci, on trouve des individus qui ne viennent que pour manipuler les foules autour de soi-disant "grandes actions", proposées en association avec d'autres groupes militants (parfois pas au courant de l'initiative proposée...). Il n'y a que rarement une suite à ces grands discours. On trouve également des personnes en situation de grande précarité et parfois (très) alcoolisés. Il n'est pas rare de voir certains, souvent sous l'effet de l'alcool, déranger les AG, commissions et autres groupes de travail. L'ouverture rencontre ses limites et ses contradictions : comment s'ouvrir à tous sans que la discussion ne soit empêchée par des comportements extrêmes ?

Par ailleurs, certaines propositions adoptées en AG ne sont pas réellement appliquées car personne ne prend en main leur mise en action. On peut ainsi s'interroger sur la pérennité des décisions prises, ou bien envisager que les actions qui sont mises en place sont celles qui sont réellement portées et qui convainquent l'ensemble des individus. Par ailleurs, le mouvement a un problème vis à vis de sa temporalité, en dépit des comptes-rendus nombreux, chaque assemblée semble repartir de zéro ou presque, et l'ensemble du travail réalisé en assemblée depuis mai 2011 n'est pas valorisé.

Tous ces détails mis bout à bout posent problème car ils ont tendance à troubler le message des indignés et à servir l'argumentaire de leurs détracteurs. Cela oblige les indignés à prendre beaucoup de temps pour régler les problèmes d'organisation, au détriment notamment de la remontée des propositions concrètes élaborées dans les groupes de travail. Ainsi, si l'assemblée est un espace de réel débat public, il rencontre de nombreuses difficultés aujourd'hui. (wesh la conclusion de ouf...)

### **Le campement : occuper la place**

La volonté de camper est apparue dès le début du mouvement à la Bastille. L'idée, occuper la place, l'espace public. Dans un contexte de dématérialisation de la lutte au profit notamment d'Internet et des nouveaux moyens de communication, il est intéressant de noter cette volonté de s'installer dans l'espace public. Une telle masse de gens dans un lieu aussi symbolique que celui de la Défense ne peut pas être ignorée : le corps est la dernière résistance, la dernière expression tangible et inébranlable de l'opposition. Une fois les débats via les voies traditionnelles d'expression (les médias), une fois les capacités d'opposition verbales épuisées, reste la mobilisation des corps. Plusieurs indignés nous ont confié être inspirés par la révolution égyptienne et l'occupation de la place Tahrir au Caire. A une période où les manifestations traditionnelles semblent s'essouffler, camper représente une alternative crédible, une autre façon d'occuper l'espace public, de se montrer visible. Souvenons-nous en 2008 de l'occupation du canal Saint-Martin par des SDF et l'association "Les enfants de Don Quichotte" qui avait eu des répercussions importantes avec notamment la mise en place du droit opposable au logement. Camper, contrairement à la manifestation, s'inscrit plus durablement dans le temps, témoigne d'une volonté plus grande de prouver sa détermination.

Par ailleurs, le lieu du campement n'est pas anodin. Si le début du mouvement s'inscrivait plus dans la logique espagnole d'occupation d'une grande place et donc de visibilité (Puerta del Sol en Espagne, Place de la Bastille en France), la suite s'est plus inspirée des initiatives anglaises et américaines avec une présence au coeur du monde de la finance (Wall Street aux Etats-Unis, la City à Londres, la Défense à Paris). Ce choix est révélateur de l'évolution du mouvement. Pour se construire et mobiliser, celui-ci a besoin de trouver un adversaire. Aujourd'hui, c'est la finance mondiale et ses lieux symboliques. Ce sont eux qui cristallisent le ressenti le plus important, rappelons que l'opposition au capitalisme est une des premières revendications des indignés. Demain l'opposition se focalisera peut-être sur les gouvernements avec occupation de l'espace devant l'Elysée ou la Maison Blanche?

C'est à la fois cette occupation de l'espace et cette "visibilité de la masse" qui dérange les pouvoirs publics aujourd'hui. La présence continue des indignés gêne, d'où une importante et démesurée répression policière. Par ailleurs, cette répression donne de la visibilité au mouvement, on en parle surtout dans les médias lors du démantèlement des campements. Par cette répression, on voit se dessiner une crispation du pouvoir face à cette nouvelle forme de démocratie pourtant résolument pacifique. A noter cependant que cette visibilité est vue de manière négative : elle effraye ceux qui ne connaissent pas le mouvement en stigmatisant la violence qui a lieu. Aucun média ou presque ne relaie les idées issues des assemblées générales par exemple.

Finalement, le campement est l'expression spatiale de la construction d'un nouveau monde commun. Au-delà des délibérations, de la démocratie réelle mise en place lors des assemblées, c'est une démocratie par le faire et par le geste qui s'apprend et se construit lentement dans ces campements. Le campement est un lieu d'initiatives, de créativité. Un freeshop a par exemple été mis en place; "Que tu prennes ou que tu donnes, tu participes à un monde meilleur" peut-on lire sur la pancarte devant le "freeshop" improvisé. La solidarité et le partage sont mis en avant avec par exemple la distribution de nourritures ou encore de produits de premiers soins. L'espace est organisé selon différentes fonctions, entre la cuisine et l'espace pour dormir, l'entraide est une valeur prégnante sur le site, avec l'organisation par exemple d'ateliers coiffeur quand un coiffeur est présent sur le site, ou encore une bibliothèque participative. Là encore, cette tendance au pragmatisme et au projet, si elle est cruciale, nous fait questionner la place de la discussion sur les valeurs.



Figures 4 et 5 - L'organisation du campement par Gilo Dilo (à gauche) et par le compte Twitter Enfant du Monde (à droite)

En janvier 2012, plusieurs campements des indignés à travers le monde ont été démantelés soit de force soit par la propre volonté des campeurs. Le froid hivernal, la répression policière, et la présence sur le campement de personnes alcoolisées, droguées, parfois violentes ont eu raison du campement parisien. Le fait qu'il n'y ait plus de campement a changé la donne. Aujourd'hui, les indignés changent régulièrement de lieux et semblent plus se rapprocher des endroits plus populaires de la capitale : Beaubourg, Montreuil, Belleville, Bastille... Néanmoins cette volonté d'occuper les places reste au coeur du mouvement, un nouveau campement est aujourd'hui en cours d'installation dans un squat parisien. A New York, le mouvement Occupy Wall Street occupe maintenant également des maisons qui ont été saisies par les banques et sont vides. A Madrid et Barcelone, de nombreux squats sont également lancés et associés aux indignés.

Enfin, c'est par cette occupation des places que le mouvement se confronte directement au système établi et ne se contente pas de créer un autre système politique parallèle. Cette confrontation est particulièrement difficile.

Ainsi, le mouvement des indignés se construit très fortement sur une volonté pragmatique de faire : le processus démocratique est plus important que ses finalités, le campement est indispensable à cette démocratie. C'est donc bien ce que Rosanvallon appelle une démocratie "forme sociale" plus qu'une démocratie purement institutionnelle. C'est une réelle communauté qui naît au sein des indignés, une manière de vivre ensemble, de prendre des décisions en commun, plus qu'un système politique de type "6ème république". Ce pragmatisme nous pousse à interroger les principes et valeurs qui sous-tendent le système.

## **2.2. Les principes et valeurs du mouvement : un conflit d'environnement jamais vu ?**

### **Les principes et valeurs qui sous-tendent l'organisation**

Via l'organisation que nous venons de décrire, la démocratie s'étend, elle ne comporte plus simplement le vote, la délégation de la décision. Elle comprend également un apprentissage, une réflexion en commun, une discussion concrète, et une occupation des places. Cependant,

comme nous l'avons dit précédemment, la question se pose des valeurs et principes, des finalités de ce système politique de démocratie réelle, très axé sur les moyens et dispositifs.

Le mouvement s'appuie sur différents concepts et valeurs, liant l'individu et le collectif, en particulier l'idée de la multitude, tel que développée par Toni Negri et Michael Hart. La multitude selon ces deux auteurs est « une forme d'organisation et un projet politiques » (2004, p. 113). Elle n'est pas une organisation reposant sur des partis politiques à l'organisation centralisée, pas non plus une anarchie, elle serait plutôt « forgée à travers les interactions sociales collaboratives.» (2004, p. 113), et vise à démontrer que « Notre argument consiste à dire qu'un projet politique commun est possible. Cette possibilité, cela va de soi, devra être vérifiée et réalisée dans la pratique.(...) Nous sommes tous capables de démocratie. Le défi consiste à traduire cela en organisation politique.» (2004, p. 117). Les indignés ont pris au mot cette injonction et tentent aujourd'hui d'en prouver la véracité par les faits.

L'égalité est une valeur fondamentale du mouvement, et corrélative à celle de multitude. Comme le dit Jacques Rancière, cette égalité est la condition de toute société, elle est la condition même de l'inégalité que les indignés cherchent à combattre. La manière d'organiser les assemblées s'inspire (et la filiation est revendiquée par certains indignés) de Jacques Rancière et son idée d'égalité des intelligences. De la même manière, le sens donné au mot démocratie est inspiré de celui qu'a élaboré Jacques Rancière : pas le pouvoir de la majorité, mais bien le pouvoir de n'importe qui, de tous ceux qui n'ont aucun titre (naissance, richesse, charisme ou expertise) à être au pouvoir.

Un corrélaire à cette valeur d'égalité, ou un principe lié à cette valeur est le fait que personne n'est indispensable au mouvement. Chacun doit pouvoir être remplacé dans le mouvement, et de nombreux membres se font une fierté de pouvoir être remplacé à chaque moment par quelqu'un d'autre. Être irremplaçable, c'est pour eux mettre en danger le mouvement. On est ici dans une logique inverse de personnalisation des pouvoirs. On peut d'ailleurs à ce sujet se poser la question de savoir si le fait que ce mouvement ne soit pas plus relayé par les médias est lié à l'absence d'une "figure" de la contestation.

La question du temps est également fondamentale. Un des mots d'ordre du mouvement est l'idée de prendre son temps : "on avance lentement parce qu'on va loin" est un slogan né à Madrid et repris couramment au cours des assemblées à Paris. Wani, indigné parisien, dit ceci : "On prend du temps dans l'organisation mais au moins, on va dans le bon sens dès

le début“. Les Assemblées Générales sont aujourd’hui révélatrices de ce discours. En effet, elles débutent souvent avec une heure de retard (le temps qu’il y ait un nombre suffisant de participants), les questions d’organisation de l’Assemblée même sont débattus pendant une heure supplémentaire et bien souvent il ne reste plus de temps pour restituer les idées issues des différents groupes de travail.

Par ailleurs, dans le système démocratie réelle idéal, à terme, chacun vient quand il en a le temps, participer à une commission ou une autre, à une assemblée générale ou populaire, ou à chaque assemblée générale, ou s’investit seulement dans un groupe de travail. Personne n’est forcé à rien. C’est une démocratie qui fonctionne sur le volontarisme, l’engagement de chacun. Exemple intéressant: lors d’une commission, un indigné a proposé de tirer au sort la personne qui irait porter les idées à l’AG. Cette idée a été rapidement mis de côté, ce portage devant être fait sur la base du volontariat. Tous les indignés, et même les plus réguliers, ne doivent pas se sentir “prisonniers” du mouvement.

Parallèlement à cette question du temps, un des principes fondamentaux du mouvement est celui d’expérimentation et d’apprentissage progressif par l’expérience, de tâtonnements. Rien n’est définitif. Il est toujours possible de revenir sur tout et de remettre en cause chaque chose. L’organisation que nous avons décrite correspond à la réalité du mouvement à l’hiver 2011 mais pourrait très bien être amendée, améliorée, et évoluer, si des propositions sont formulées.

Ainsi, malgré une organisation basée sur le pragmatisme, on ne peut nier qu’elle repose sur des valeurs et des principes forts, en particulier une vision très égalitaire dans le rapport entre individus et collectifs et un rapport au temps particulier.

### **L’écologie, une approche spécifique ?**

Même si elle n’est pas consciente de façon égale chez tous les indignés, l’écologie est fondamentalement au coeur du mouvement. Selon Wani, “tous les gens qui sont énervés par le capitalisme sont aussi énervés par les problèmes environnementaux.” Selon lui, le capitalisme est associé a une logique de rentabilité à court terme qui n’est pas compatible avec l’écologie. Lutter contre le capitalisme va ainsi de pair avec une prise en compte plus importante de l’environnement. Le mouvement s’organise ainsi sur une opposition fondamentale à un système, à une conception de l’environnement, à notre manière de vivre ensemble basée sur des rapports économiques. On a pu entendre, lors d’assemblées : “on n’en a marre d’être pris pour des marchandises !”, “on est des être humains, pas des machines à consommer !” ou d’autres encore prôner des valeurs d’amour, d’entraide et de partage. C’est une nouvelle



définition de l'individu qui est ici revendiquée, un conflit d'environnement global qui s'exprime.

Pour débattre de la question de l'écologie, un groupe de travail a été créé au début du mouvement puis a disparu pendant l'été (les personnes à l'origine du groupe ayant quitté Paris). Il a été recréé à la rentrée. Cette vision de l'écologie a été déclinée en quatre axes principaux : énergie, agriculture, urbanisme vert et consommer autrement. Le choix de ces axes est particulièrement intéressant car il montre une vision très large, très globale, de ce qu'est l'écologie pour le mouvement, comprenant à la fois une thématique technique (l'énergie), mais également une vision axée sur les styles de vie (consommer autrement et l'urbanisme vert). Si les deux premiers axes sont plutôt sectoriels, les deux derniers sont bien plus transversaux. Il est également intéressant de voir que l'urbanisme fait partie des quatre axes. Il s'appelle "urbanisme vert" et la problématique est pour l'instant abordée uniquement sous la forme de critiques assez générales, portant sur deux choses principalement. D'une part, l'étalement urbain, responsable d'une trop grande consommation d'espaces naturels, et vecteur du développement de la voiture comme mode de transport principal. D'autre part, les espaces publics et les lieux de vie avec une critique de la standardisation des formes, de la limitation des usages et des pratiques, du mono-fonctionnalisme des espaces et des projets, du cadre sécuritaire ou encore de l'usage de matériaux de construction d'origine lointaine. L'ensemble de ces thématiques, et même si elles n'ont pas encore été développées suffisamment pour en faire une analyse, représente malgré tout une base de départ très intéressante et témoigne d'une réflexion assez large sur la question de l'urbanisme, et de l'écologie en général.

Plus qu'une approche purement technique, ces quatre axes posent la question de nos styles de vie, du sens que nous cherchons à mettre dans notre rapport au monde. C'est d'ailleurs pour cette raison que les indignés ont choisi le titre "écologie" plutôt que celui "d'environnement" pour nommer leur groupe de travail. Wani décrit la différence qu'il fait entre environnement et écologie : "L'environnement, on ne fait qu'en parler, l'écologie, on la fait vraiment." En disant cela, il intègre pleinement l'homme dans sa définition de l'écologie. Tout cela concourt à créer une "expertise" sur l'écologie. Étudier l'écologie par le prisme de la démocratie est très intéressant car il permet de prendre du recul par rapport à des questions souvent limitées à leur dimension technique. La démocratie réelle questionne le pouvoir sur les enjeux, sur les choix qui ont été faits, sur la part du peuple dans les processus de décision qui ont mis en place ce système qui n'est fondamentalement pas écologique. Les indignés cherchent à connaître les responsables, d'où sont venues les grandes décisions (faire du tout-nucléaire en France par exemple).

Ainsi, le questionnement sur l'environnement croise un questionnement sur les modes de décisions et s'affranchit d'une approche purement scientifique (et d'une solution technique) à des problèmes d'environnement. Cela, afin de créer une vision qui rassemble sur l'écologie et de lancer une démarche de réflexion commune sur ces thèmes, en passant par un travail d'apprentissage collectif puis de débats.

Par ailleurs, en plus des groupes de travail, les indignés montrent par des (micro)actions leur volonté d'agir au quotidien, de changer les modes de vie. Ainsi, des toilettes sèches mobiles ont été créées dans les premiers jours à la Bastille. Puis un tri-sélectif a été mis en place au début du campement de la Défense. Les indignés cherchent également à se rapprocher d'associations qui font ces actions aux quotidiens comme Guerilla Gardening, Kokopelli, AMAPs ou encore la Ferme du Bonheur à Nanterre. Par l'écologie, le mouvement commence à "tisser une toile", à se connecter à un réseau. En faisant cela, ils accèdent à d'autres façons de penser, se créent d'autres repères, enrichissent leur connaissance dans le but de produire leur propre expertise.

Ainsi, les indignés doublent toujours leur pratique réflexive et dialogique d'expériences pragmatiques. On voit ainsi dans le mouvement des indignés la double dimension de ce que Puech appelle le développement durable. D'un côté une réflexion générale sur les grands enjeux écologiques, sur la place de l'homme et de ces modes de vie dans ces enjeux. D'un autre côté, le fait d'agir au quotidien par un ensemble de microactions qui misent bout à bout ont une réelle force de changement.

L'écologie représente également un levier pour l'évolution du mouvement. En janvier 2012 soit 8 mois après la création du mouvement, l'écologie semble être la thématique du mouvement qui avance le plus, qui produit le plus, celle qui peut donner une sorte de second souffle au mouvement. En effet, celui-ci semble parfois "stagner" et perdre beaucoup de temps et d'énergie sur des questions d'organisation. L'un des objectifs des prochaines semaines pour le groupe de travail est d'organiser une conférence sur le nucléaire. Le défi qui les attend étant de ne pas "tomber dans le panneau" qui consisterait à faire une énième présentation technique du nucléaire mais de montrer en quoi l'approche démocratique qu'ils ont peut donner un peu de hauteur au débat technique classique. Selon nous, pour gagner en crédibilité et pour délivrer un message clair, les indignés doivent réussir leur "greffe" au mouvement écologiste en général, composé d'une diversité d'expertise sur différentes thématiques. L'approche démocratique semble être une très bonne prise pour se raccrocher à ces divers mouvements, pour apporter des éléments au débat mais également pour garder une certaine indépendance et une

certaine reconnaissance crédibilisée par une approche différente des autres organisations. Notons enfin que les indignés de la Défense se sont rapprochés de la Ferme du Bonheur à Nanterre, ce qui montre une recherche d'expériences écologiques alternatives.

Pour conclure, on peut dire que ce nouveau type d'approche est très intéressant car il est révélateur du contexte global dans lequel nos sociétés tendent à évoluer. En effet, la modernité a consacré la technique comme principale entrée du débat sur la science et a ainsi porté la controverse sur une scène où règne l'expertise scientifique traditionnelle. A travers le mouvement des indignés se mettent en place d'autres formes de débats reposant sur des valeurs différentes, des entrées plus réflexives et plus englobantes. Les conflits d'environnement actuels permettent de remettre en cause le "règne" des sachants et on reconnaît petit à petit au quidam la possibilité d'exprimer un point de vue, de le porter en lui attribuant une légitimité qu'il n'avait pas auparavant.

## **Conclusion**

L'évolution de nos sociétés occidentales va vers une volonté plus grande des citoyens de participer à la vie publique. Le temps où les populations avaient une confiance aveugle dans la politique traditionnelle semble révolu. La crise économique actuelle et celle écologique qui s'annonce, couplée à une possibilité de s'informer toujours plus grande, a changé notre rapport à la démocratie représentative.

Nous sommes actuellement en plein dans ce processus de transformation qui voit les grandes lignes de partage bouger entre des citoyens qui revendiquent le droit à la décision et une classe politique qui cherche à garder la main, tout cela reposant sur une certaine idée du pouvoir. Dans cette optique, les méthodes de participation de la population mises en place par les institutions sont souvent critiquées car elles ne s'inscrivent que trop rarement dans une logique de coproduction. En effet, on va (au pire) à une mise en information jusqu'à (au mieux) laisser le choix aux habitants entre plusieurs projets concoctés par ces mêmes institutions. L'enjeu pour celles-ci dans les années à venir sera de capter ce désir de citoyenneté au risque de perdre une grande partie de leur légitimité, ce qui ferait entrer nos démocraties dans une crise dont elles pourraient avoir du mal à se remettre.

C'est dans ce contexte que naissent des formes innovantes d'action citoyenne. Le mouvement des indignés depuis mai 2011 en est l'une des formes. Passés les premiers mois où se structurer était leur préoccupation principale, le principal défi qui les attend est de porter un certain nombre de thématiques sur la place publique, de créer des débats. Il s'agira de montrer en quoi ils représentent une alternative crédible à la démocratie représentative, en quoi l'expertise démocratique des sujets abordés apportera quelque chose aux débats traditionnels.

En conclusion, sur la démocratie et le développement durable, si on revient à ce qu'écrit Michel Puech, « Les collectifs collaboratifs sont par principe «simples» (aussi informels que possible, aussi peu institutionnalisés que possible) et concrets (pas d'adhésion déclarative à de grands principes, mais le soin apporté à de petites choses). Pour cela, ils sont souvent aussi locaux. La construction de micro-communautés locales est le moyen privilégié de parvenir au soutenable.» (2010, p. 155). On le voit, les indignés sont aujourd'hui dans une optique de rassemblement à l'échelle de l'agglomération parisienne, voire nationale. Une possibilité pour le mouvement de dépasser les défis que nous avons relevé est peut-être justement de s'incarner et se diffuser via des rassemblements plus locaux, pour trouver un nouveau et affirmer sa capacité à construire un espace de débat public pertinent, créant ainsi un nouveau paradigme systémique.

## Bibliographie

### Ouvrage

Marie-Hélène Bacqué, Yves Sintomer (dir.), *La démocratie participative. Histoires et généalogies*, La Découverte, coll. « Recherches », 2011.

### Articles de revues

Bacqué Marie-Hélène et Gauthier Mario , « Participation, urbanisme et études urbaines » Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein, *Participations*, 2011/1 N° 1, p. 36-66.

Blatrix Cécile , « La démocratie participative en représentation » , *Sociétés contemporaines*, 2009/2 n° 74, p. 97-119.

Blondiaux Loïc et Fourniau Jean-Michel , « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? » , *Participations*, 2011/1 N° 1, p. 8-35.

Alban Bouvier , « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative » , *Revue européenne des sciences sociales*, 2007/XLV-136, p.4-34.

Negri Antonio , « Multitude : guerre et démocratie à l'époque de l'Empire » , *Multitudes*, 2004/4 no 18, p. 107-117.

Neveu Catherine , « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? » , *Participations*, 2011/1 N° 1, p. 186-209.

Rosanvallon Pierre , « Écrire une histoire générale de la démocratie » , *Participations*, 2011/1 N° 1, p. 335-347.

### **Sitographie**

[http://wiki.lesindignes.org/index.php/Mode\\_de\\_fonctionnement](http://wiki.lesindignes.org/index.php/Mode_de_fonctionnement)

<http://blogs.mediapart.fr/blog/jbdevathaire/241111/c-est-le-temps-de-la-multitude>

<http://piratepad.net/Hi9zx9fsWq> (document partagé du groupe écologie)